

Notice

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **15 (1923)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

de la pierre, exploitation communale des grandes villes, ouvriers des transports). Dans les principales industries du pays (bois, pâtes de bois et scieries), on en est venu à la lutte ouverte. Dans ces industries, les patrons ont profité de la crise économique des dernières années pour imposer fréquemment de brutales réductions de salaire. Il en résulte que, pour plusieurs catégories, le salaire actuel est inférieur à celui de 1914. La lutte que soutiennent les ouvriers occupés en forêt, à l'abattage et au flottage des bois, dure déjà depuis plusieurs semaines et comprend environ 15,000 ouvriers, dont 8000 environ sont organisés. Dans l'industrie du papier, où le conflit a éclaté en janvier, les réductions de salaire sont depuis 1920 de 42 %. Au commencement de janvier, les patrons exigeaient une nouvelle réduction de 16,5 %, tandis que les ouvriers se basant sur la meilleure marche des affaires, demandaient une augmentation. Partout où devait être appliqué la réduction, la grève fut déclarée. Là-dessus, les patrons ordonnèrent le lock-out pour tous les ouvriers. La lutte englobe en ce moment 17,000 ouvriers environ.

Dans les scieries, le lock-out doit être effectif dès le 1er février; cette mesure frappe environ 25,000 ouvriers. Toutes les tentatives de conciliation, entreprises par les fonctionnaires d'Etat désignés à cet effet, ont échoué.

Dans l'industrie du fer, le lock-out a atteint dès le 22 janvier, 20,000 ouvriers. Les réductions de salaire appliquées ici représentaient une baisse de 50 % par rapport aux taux de 1920. Les patrons exigeaient une nouvelle réduction des salaires maxima et l'abandon de la semaine de quarante-huit heures. Les ouvriers refusant catégoriquement de renoncer à la journée de huit heures, le conflit fut inévitable.

Dans l'industrie de la construction des machines, les négociations continuent. Ici aussi, il est probable qu'on en arrive à une lutte.

Dans toutes ces industries, les patrons ont réalisé pendant les années de guerre des bénéfices considérables. Malgré cela, profitant de la crise économique, ils ont graduellement aggravé les conditions de travail de leur personnel. Nous faisons nôtre la lutte des ouvriers suédois, car elle mérite la solidarité de la classe ouvrière du monde entier.



Dans l'Internationale

Boycottage international. L'exécutif de l'Union internationale des fédérations d'ouvriers et d'ouvrières de l'industrie de l'alimentation a proclamé le boycottage mondial des produits de la maison *Rémy & Cie*, à Wymael, Belgique. Cette grande firme exploitait des moulins et amidonneries en Belgique, en Allemagne, en France et en Espagne, et réalisant des bénéfices considérables, fait travailler son personnel à des conditions insupportables. Les dividendes versés furent de fr. 1,769,075 en 1919; fr. 4,171,826 en 1920; fr. 2,776,065 en 1921. La dite maison serait donc en mesure, sans grand sacrifice, de payer ses ouvriers convenablement. Les ouvriers et les consommateurs sont invités à prouver leur solidarité avec le personnel en lutte, en *boycottant sévèrement* les produits de la maison Rémy.



Notice

Appareil de sauvetage « Inhabad ». La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents adresse une circulaire aux inspecteurs cantonaux de fabriques, aux autorités locales et aux chefs d'exploitations, dans le but d'attirer leur attention sur le fait que beaucoup de victimes d'accidents peuvent être sauvées grâce à des mouvements appropriés à les ranimer. Dans ce domaine, l'ignorance ou le manque de persévérance, ont sûrement déjà été la cause de maintes issues fatales. Parmi les appareils construits dans le but de servir à la ranimation de victimes d'accidents, le « Inhabad » est celui qui, d'après les indications de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, répond le mieux à toutes les exigences. Il exécute les mouvements indispensables d'une façon irréprochable. Son maniement est très simple et son prix modéré. La caisse nationale précitée a fait l'acquisition d'un certain nombre de ces appareils. Elle les cède au prix de revient, soit 90 fr. franco Lucerne, emballage non compris. Un appareil à oxygène, lequel n'est toutefois nécessaire que lors d'empoisonnement par des gaz, est livré également par la dite institution au prix de 210 fr. Des modèles de ces appareils sont exposés à Lucerne dans le bâtiment administratif, à Lausanne et Zurich dans les musées d'hygiène publique, ainsi que dans les bureaux des agences d'arrondissement de Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Berne, Bâle, Aarau, Lucerne, Zurich, Winterthour et St-Gall. La direction renseigne volontiers sur les expériences faites jusqu'à ce jour. Nous conseillons aux hommes de confiance d'entreprises de recommander l'acquisition de ces appareils.



Situation du chômage à fin janvier 1923

Industries	Chômeurs		Secours
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . .	1,736	1,577	478
Vêtement et cuir	845	72	302
Bâtiment et peinture	10,981	290	3,571
Bois et verre	1,586	25	815
Textile	4,816	8,584	2,885
Arts graphiques et papier . .	770	568	230
Métallurgie, électricité . . .	6,793	4,851	3,450
Horlogerie, bijouterie	6,332	2,007	4,025
Commerce	3,125	23	1,353
Hôtels, cafés, pensions . . .	1,163	—	104
Autres professions	4,657	1,330	931
Personnel sans connaiss. prof.	13,471	541	5,709
Total pour la Suisse	56,275	19,868	23,853
Total décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045